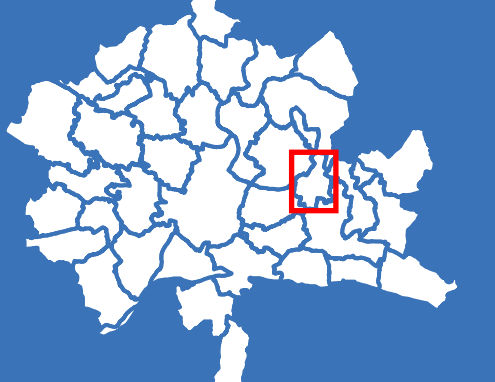
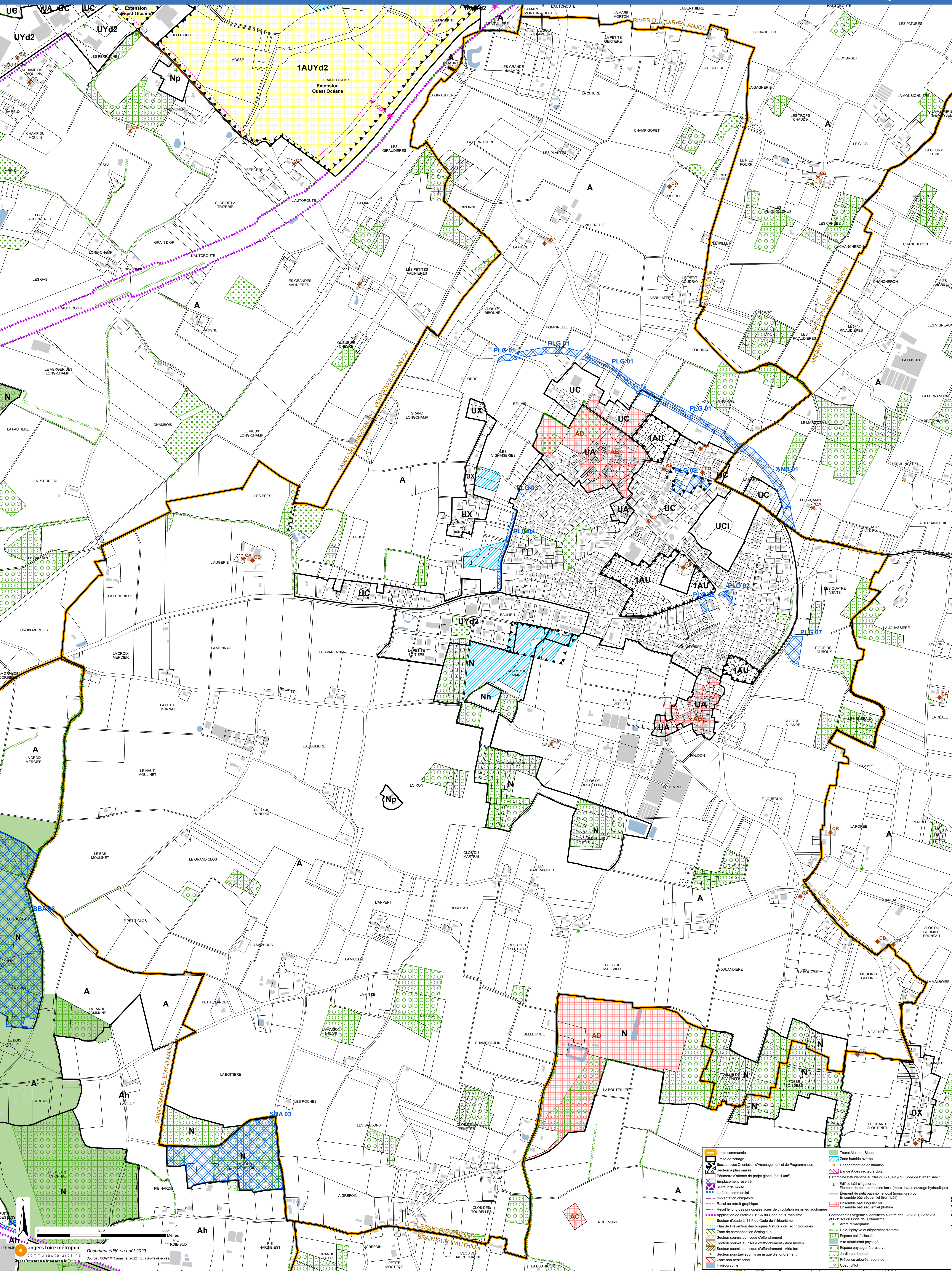




LE PLESSIS-GRAMMOIRE



Commune du Plessis-Grammoire



	Limite communale		Trame Verte et Bleue
	Limite de zonage		Zone humide avérée
	Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation		Changement de destination
	Secteur à plan masse		Bande A des secteurs Uxa
	Périmètre d'étude de projet global (seuil 0m²)		Patrimoine bâti identifié au titre du L-151-19 du Code de l'Urbanisme :
	Emplacement réservé		Édifice bâti singulier ou
	Secteur de mixité		Élément de petit patrimoine local (mare, lavoir, ouvrage hydraulique)
	Linéaire commercial		Ensemble bâti séquentiel (front bâti)
	Implantation obligatoire		Ensemble bâti singulier ou
	Récol ou retrait graphique		Ensemble bâti séquentiel (lotirue)
	Récol le long des principales voies de circulation en milieu aggloméré		Composantes végétales identifiées au titre des L-151-19, L-151-23 et L-151-4 du Code de l'Urbanisme :
	Application de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme		Arbre remarquable
	Secteur d'étude L111-6 du Code de l'Urbanisme		Haie, ripisylve et alignement d'arbres
	Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques		Espace boisé classé
	Zone de compensation écologique		Axe structurant paysager
	Secteur soumis au risque d'effondrement		Espace paysager à préserver
	Implantation obligatoire - Alésa moyen		Jardin patrimonial
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Alésa fort		Présence arborée reconnue
	Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement		Coeur d'ilot
	Zone non aedificandi		
	Hydrographie		